



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 20 juin 2023

**FÊTE DE LA MUSIQUE 2023 – DISPOSITIF DE SÉCURITÉ ET SECOURS**

À l'occasion de la fête de la musique et afin de garantir la sécurité de tous lors des animations prévues durant les festivités du mercredi 21 juin, un important dispositif de sécurité a été mis en place dans le département avec la mobilisation de 160 policiers appuyés par 65 militaires de l'escadron de gendarmerie mobile de Calais ainsi que 80 gendarmes du groupement de gendarmerie départemental de la Seine-Maritime, et dans de nombreuses communes par un renfort de policiers municipaux.

Des dispositifs de secours ont été mis en place par le SDIS76, spécifiquement adaptés pour les communes qui regroupent le plus de manifestations et de concerts. Ce sont 50 sapeurs-pompiers supplémentaires spécifiquement engagés sur ces dispositifs, et qui coordonneront, dans les lieux de plus forte affluence, les bénévoles des associations de sécurité civile.

Afin de prévenir les risques et de renforcer les contrôles opérés par les forces de l'ordre, le préfet de la Seine-Maritime a pris trois arrêtés dans le département :

- Interdiction temporaire de la consommation ou de la détention sur la voie publique et les terrains publics de toutes boissons alcooliques et alcoolisées dans le département de la Seine-Maritime du mercredi 21 juin 2023 (12h00) au jeudi 22 juin 2023 (10h);
- La vente et l'utilisation des artifices dits de divertissement dans le département de la Seine-Maritime sont interdites du mardi 20 juin 2023 (19h00) jusqu'au jeudi 22 juin 2023 (20h00);
- Interdiction de transport ostensible et d'utilisation sur la voie publique de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler et solvants) et de carburant aux usagers sous forme conditionnée (jerricans, bidons, etc.), du mardi 20 juin 2023 (19h00) au jeudi 22 juin 2023 (20h00).

Le préfet de la Seine-Maritime salue les policiers et gendarmes qui seront engagés le soir de la fête de la musique dans le cadre de dispositifs renforcés, ainsi que les policiers municipaux et les agents de sécurité qui concourront, chacun au titre de leurs missions et compétences, au fait que les Seinomarins puissent se divertir en toute sécurité.

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex